



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 28 MARS 2024 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Nombre de conseillers :
en exercice : 58
présents : 38
absents représentés : 18
absents excusés : 2

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mars à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 20 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Françoise AGIER, Alexandrine AZPEITIA, Patrick BENOIST, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Francis BETBEDER, Hervé BOUYRIE, Emmanuelle BRESSOUD, Véronique BREVET, Pascal CANTAU, Valérie CASTAING-TONNEAU, Géraldine CAYLA, Frédérique CHARPENEL, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Mathieu DIRIBERRY, Gilles DOR, Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Régis DUBUS, Dominique DUHIEU, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Olivier GOYENECHÉ, Isabelle LABEYRIE, Pierre LAFFITTE, Alexandre LAPÈGUE, Marie-Thérèse LIBIER, Aline MARCHAND, Élisabeth MARTINE, Nathalie MEIRELES-ALLADIO, Jean-François MONET, Damien NICOLAS, Pierre PECASTAINGS, Jérôme PETITJEAN, Alain SOUMAT, Serge VIAROUGE, Mickaël WALLYN.

Absents représentés :

M. Henri ARBEILLE a donné pouvoir à M. Gilles DOR, M. Jean-Luc ASCHARD a donné pouvoir à Mme Françoise AGIER, Mme Armelle BARBE a donné pouvoir à Mme Nathalie MEIRELES-ALLADIO, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, Mme Magali CAZALIS a donné pouvoir à M. Alexandre LAPEGUE, Mme Sylvie DE ARTECHE a donné pouvoir à M. Pascal CANTAU, M. Jean-Luc DELPUECH a donné pouvoir à Jacqueline BENOIT-DELBAST, M. Bertrand DESCLAUX a donné pouvoir à M. Benoît DARETS, M. Séverine DUCAMP a donné pouvoir M. Mathieu DIRIBERRY, Mme Florence DUPOND a donné pouvoir à M. Alain SOUMAT, M. Patrick LACLÉDÈRE a donné pouvoir à M. Louis GALDOS, M. Cédric LARRIEU a donné pouvoir à Mme Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Mme Isabelle MAINPIN a donné pouvoir à Mme Isabelle LABEYRIE, M. Éric LAHILLADE a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LIBIER, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL a donné pouvoir à M. Régis GELEZ, Mme Kelly PERON a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY, M. Philippe SARDELUC a donné pouvoir à Mme Elisabeth MARTINE, M. Christophe VIGNAUD a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUÈDE.

Absents excusés : Messieurs Lionel CAMBLANNE, Olivier PEANNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Régis DUBUS.

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Madame Aline MARCHAND

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, notamment son article 255, impose aux communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, la présentation d'un rapport sur la situation en



matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

MACS s'est engagée depuis 2015 dans une politique de transition écologique. Elle est un territoire pilote de la démarche Néo Terra du conseil régional Nouvelle-Aquitaine. MACS et l'État ont formalisé en janvier 2022 ces ambitions communes via la signature d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

En juin 2022, MACS a adopté à l'unanimité son projet de territoire avec comme fil conducteur la transition écologique. La structuration du service environnement de MACS marque également la volonté de mieux prendre en compte les enjeux liés à cette transition écologique.

L'année 2023 a été l'occasion pour MACS de travailler sur la finalisation de son plan climat-air-énergie territorial (PCAET) afin de disposer d'un outil de planification à caractère réglementaire permettant de mieux prendre en compte les conséquences du réchauffement climatique sur les politiques mises en œuvre par la Communauté de communes.

En parallèle, et en cohérence avec le projet de territoire, MACS s'est portée candidate au dispositif « Territoire Engagé pour la Nature » en s'engageant à mettre en œuvre des actions relatives à la préservation et à la restauration de zones humides, la lutte contre la pollution lumineuse avec la création d'une trame noire dans le PLUi ou encore la création d'îlots de fraîcheur par des actions de végétalisation/désimperméabilisation.

Parmi les principales actions de l'année 2023, peuvent être citées :

- **Aménagement des espaces en prenant en compte l'adaptation au changement climatique**

Cette année, de nombreux chantiers ont bénéficié de matériaux issus des chantiers de démolition traités par le SITCOM : pistes cyclables de Moliets-et-Maâ, Vieux-Boucau, Messanges et Labenne (trottoir).

Afin de lutter contre les îlots de chaleur, 60 arbres ont été plantés le long de l'avenue Jean Lartigau à Labenne et plus de 200 arbres dans les Zones d'Activités Economiques gérées par MACS.

- **Animation de la plateforme locale de rénovation énergétique « RénoMACS »**

La plateforme RénoMACS, lancée en octobre 2016 a permis de réaliser près de 2 250 visites-conseil à domicile (352 en 2023) afin d'accompagner les particuliers dans la rénovation énergétique de leur logement.

- **Poursuite du service d'économiste de flux pour les communes**

MACS a souhaité poursuivre l'accompagnement des communes dans la rénovation énergétique de leur patrimoine. Le suivi énergétique des 23 communes a été mené par l'économiste de flux du service environnement et 32 audits ont été financés par MACS pour les communes.

- **Engagement de MACS dans le développement des énergies renouvelables**

La rénovation du centre aquatique Aygueblue s'accompagne de la mise en place sur son parking d'ombrières photovoltaïques d'une capacité de production de 500 kWc, dont 400 kWc dédiés aux besoins énergétiques du centre.

Les autres actions sont retracées dans le rapport annuel annexé à la présente.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

VU le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière développement durable dans les collectivités territoriales ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2311-1-1 et D. 2311-15 ;

VU les statuts de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral PR/DCPPAT/2023/n° 12 en date du 13 février 2023 portant modification des statuts de la Communauté de communes ;



VU les délibérations du conseil communautaire en date des 17 décembre 2015, 27 septembre 2016, 2 mai 2017, 6 décembre 2018, 26 novembre 2020, 25 mars 2021 et 25 novembre 2021 portant définition et modifications de l'intérêt communautaire des compétences de MACS qui y sont soumises ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 17 décembre 2015 approuvant la feuille de route « Territoire à énergie positive 2016-2020 » ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 25 mars 2021 portant approbation de la convention Néo Terra avec la Région Nouvelle-Aquitaine ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 19 janvier 2022 portant approbation du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) de la Communauté de communes MACS ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 30 juin 2022 portant approbation du projet de territoire de MACS ;

VU le rapport annuel 2023 sur la situation en matière de développement durable, annexé à la présente ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'élaborer un rapport annuel ayant pour objet de présenter la situation en matière de développement durable sur le territoire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud ;

décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- de prendre acte de la présentation du rapport annuel 2023 sur la situation en matière de développement durable sur le territoire de MACS,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 28 mars 2024

Le président,

Pierre Froustey



Rapport de l'exercice 2023 en matière de développement durable





Résumé

Dans un monde en constante évolution, où les défis environnementaux et sociaux se font de plus en plus pressants, la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud (MACS) réaffirme son engagement indéfectible en faveur du développement durable. Ce rapport annuel sur le développement durable pour 2023 se veut le reflet de cet engagement, témoignant de nos actions, de nos réalisations et de nos aspirations pour un avenir plus durable et résilient.

Au cœur du territoire, MACS s'emploie à concilier croissance économique, cohésion sociale et préservation de l'environnement, illustrant notre conviction que le bien-être de nos communautés est indissociable de la santé de notre planète. Cette année encore, nous avons œuvré avec détermination pour répondre aux enjeux du développement durable, en adoptant une approche intégrée qui reconnaît l'interdépendance des dimensions économiques, sociales et environnementales de notre action.

L'année 2023 a été l'occasion pour MACS de travailler sur la finalisation de son plan climat-air-énergie territorial (PCAET) afin de disposer d'un outil de planification à caractère réglementaire permettant de mieux prendre en compte les conséquences du réchauffement climatique sur les politiques mises en œuvre par la Communauté de communes.

En parallèle, et en cohérence avec le projet de territoire, MACS s'est portée candidate au dispositif « Territoire Engagé pour la Nature » en s'engageant à mettre en œuvre des actions relatives à la préservation et à la restauration de zones humides, la lutte contre la pollution lumineuse avec la création d'une trame noire dans le PLUi ou encore la création d'îlots de fraîcheur par des actions de végétalisation/désimperméabilisation.

Ce rapport présente les initiatives phares menées au cours de l'année, illustrant la volonté de faire de MACS un territoire d'excellence en matière de développement durable. De la préservation des milieux naturels à la promotion de l'économie circulaire, en passant par le soutien aux mobilités durables et l'investissement dans les énergies renouvelables, nos projets sont autant de pas vers la réalisation de notre vision.

Nous partageons également dans ce rapport nos défis et nos apprentissages, car le chemin vers la durabilité est une voie d'amélioration continue. Les retours d'expérience et les perspectives d'avenir esquissées ici sont le fruit d'un dialogue constructif avec les partenaires, les citoyens et toutes les parties prenantes impliquées dans la démarche.

La lecture de ce rapport permettra de découvrir comment, ensemble, nous façonnons un territoire qui place le développement durable au cœur de ses priorités, pour aujourd'hui et pour les générations futures.



Cadre réglementaire

Le décret d'application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « loi Grenelle 2 », a rendu obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. Cette obligation légale met au centre des débats entre élus « le cheminement vers la durabilité » de l'action publique locale.

Références :

- *Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et notamment son article 255, codifié à l'article L. 2311-1-1 du code général des collectivités territoriales ;*
- *Décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière développement durable dans les collectivités territoriales ;*
- *Circulaire ministérielle du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales.*



Projet de territoire

Le projet de territoire de MACS a été adopté en juin 2022 et se décline autour de 4 grandes orientations :

1. Un engagement à **s'appuyer sur les richesses locales** pour proposer des sources de développement innovantes, tant sur le plan économique que sur le plan culturel (valoriser du patrimoine matériel et immatériel, développement des savoir-faire locaux).
2. Un engagement à respecter un principe de sobriété pour **préserver les ressources du territoire** (nouveau modèle d'aménagement limitant l'extension, politique anti-spéculative, **pacte environnemental**, une mobilité simplifiée, un inventaire de la biodiversité du territoire...).
3. Un engagement à penser le développement du territoire au service de ses usagers en plaçant **l'habitant comme un acteur central des politiques publiques de demain** (dialogue, identification des besoins, lutte contre la carence de logement...).
4. Un engagement à **favoriser les synergies locales au service d'une innovation visant un objectif de neutralité carbone** (éducation aux transitions, un nouveau plan tourisme orienté durable, un nouveau schéma d'aménagement pour le foncier économique : moins consommateur, en maîtrise publique ; le numérique au service du développement et de l'inclusion).



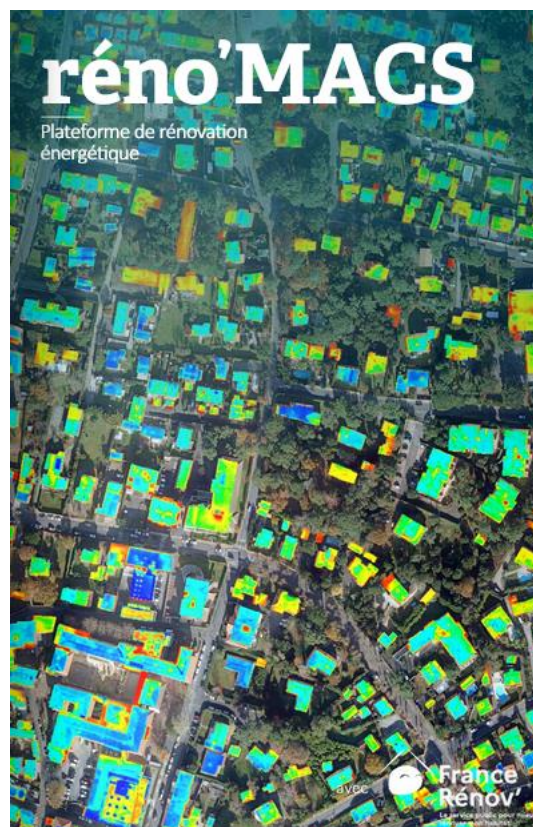
Les actions menées en 2023

La rénovation énergétique

L'habitat privé : réno'MACS

Le secteur du bâtiment, et plus particulièrement le résidentiel, présente le plus important gisement d'économie d'énergie.

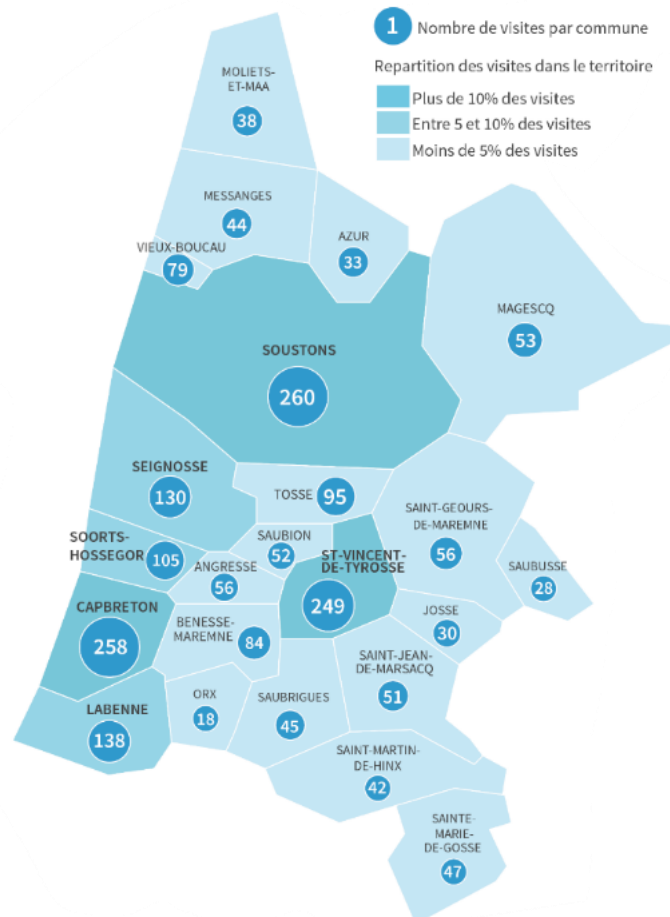
L'objectif fixé par la loi de transition énergétique est de rénover la totalité des bâtiments au niveau « basse consommation d'ici 2050 ». Ceci implique une réduction de 4 fois de la consommation moyenne de chauffage pour les logements, et de 6 fois pour les bâtiments les moins isolés, construits avant 1974. Pour la Communauté de communes MACS, qui compte plus de 28 000 résidences principales, cela signifie une moyenne de 900 rénovations par an à réaliser. La première étape consiste à prouver qu'il est possible de réaliser des rénovations efficaces et financièrement accessibles pour les propriétaires.



Pour atteindre cet objectif, MACS, en collaboration avec plusieurs partenaires tels que la FFB, la CAPEB, les chambres consulaires et divers organismes d'accompagnement des particuliers (ADIL, CAUE, SOLIHA), et avec le soutien financier de la région Nouvelle-Aquitaine, a mis en place une plateforme de rénovation énergétique des habitations : rénoMACS. Entre son lancement en octobre 2016 et décembre 2023, cette plateforme a permis plus de 2 250 visites à domicile, dont 352 (- 22 % par rapport à 2022) en 2023.



Après la visite du thermicien-conseil, environ 50 % des ménages passent aux travaux, pour un coût moyen de 8 000 € avec en moyenne 2 358 € de subvention (29 %). MACS a également élargi les services de la plateforme en incluant la promotion des énergies renouvelables, offrant des conseils techniques et explorant les options d'installation d'équipements solaires. L'objectif est de sensibiliser les particuliers à la production d'énergie renouvelable et à la gestion énergétique.



Répartition des visites sur le territoire entre 2016 et 2023

Pour aider les ménages en situation de précarité énergétique à entreprendre des rénovations à faible consommation d'énergie, MACS continue de mettre à disposition une aide financière comprenant une subvention forfaitaire de 500 € pour la rénovation des combles en matériaux biosourcés, et une aide de 50 € par mètre carré plafonnée à 5 000 € pour les rénovations globales.

Perspectives 2024 :

- Déployer le nouveau dispositif « Mon Accompagnateur Rénov » sur le territoire
- Intégrer le service environnement dans l'élaboration du nouveau PLH



L'habitat social

La Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud est engagée en faveur du logement pour tous au travers de son Programme Local de l'Habitat. Il s'agit ainsi de produire une offre nouvelle de logements, adaptée aux besoins des habitants et s'inscrivant dans une vision durable, en lien avec la démarche communautaire « Territoire à énergie positive TEPOS ».

Cet objectif se traduit par l'application d'un règlement d'intervention de MACS renouvelé, visant à soutenir la production de logements sociaux. Il vient préciser les modalités d'intervention de la Communauté de communes en la matière.

Ainsi, ce règlement d'intervention concerne :

- les aides directes aux bailleurs sociaux dans le cadre de la production de logements locatifs sociaux ;
- les aides indirectes accordées à ces mêmes bailleurs constituées par la garantie des emprunts contractés pour la réalisation des opérations ;
- l'aide aux communes dans le cadre de la réhabilitation du patrimoine de logements communaux ayant une vocation sociale ;
- l'obligation d'intégrer 30 % de Prêt Locatif Aidé d'Intégration sur les opérations de logements locatifs sociaux.

La concrétisation de l'intégration de la démarche TEPOS dans le PLH

Aux aides destinées au logement locatif social peut venir s'ajouter une prime communautaire de 700 € par logement, pour les constructions atteignant le niveau de performance énergétique BEPOS Effinergie. Concernant la réhabilitation des logements communaux, l'aide forfaitaire communautaire de 3 000 € est portée à 4 000 € lors des opérations atteignant un niveau de performance énergétique de 72 kWh/m²/an intégrant des matériaux biosourcés.

Sobriété foncière

Le développement du territoire en harmonie avec son environnement nécessite de repenser la manière dont on aménage l'espace. Le travail réalisé sur les formes urbaines dans le cadre de la démarche ZAN (Zéro Artificialisation Nette) doit renouveler le regard sur la production de logements. Le modèle extensif de l'aménagement pour construire est ainsi repensé pour optimiser la ressource foncière : ne pas corréliser la qualitatif au quantitatif.

PLH 3

En 2023, MACS a lancé l'élaboration du Programme Local de l'Habitat n° 3 avec dans un premier temps l'évaluation du PLH n° 2 et la constitution du diagnostic. Puis, les objectifs du projet de territoire ont été intégrés afin d'« offrir un parcours résidentiel adapté à la population et bâtir un nouveau modèle d'aménagement visant la sobriété avec de nouvelles formes d'habitat ».

Perspectives 2024 :

- *Elaboration du Programme Local de l'Habitat n° 3 :*
 - *Phase 2 - Choix du scénario et des orientations générales du document (nombre de logements, taille, type de produit, publics visés, répartition géographique)*
 - *Phase 3 : élaboration du plan d'action*



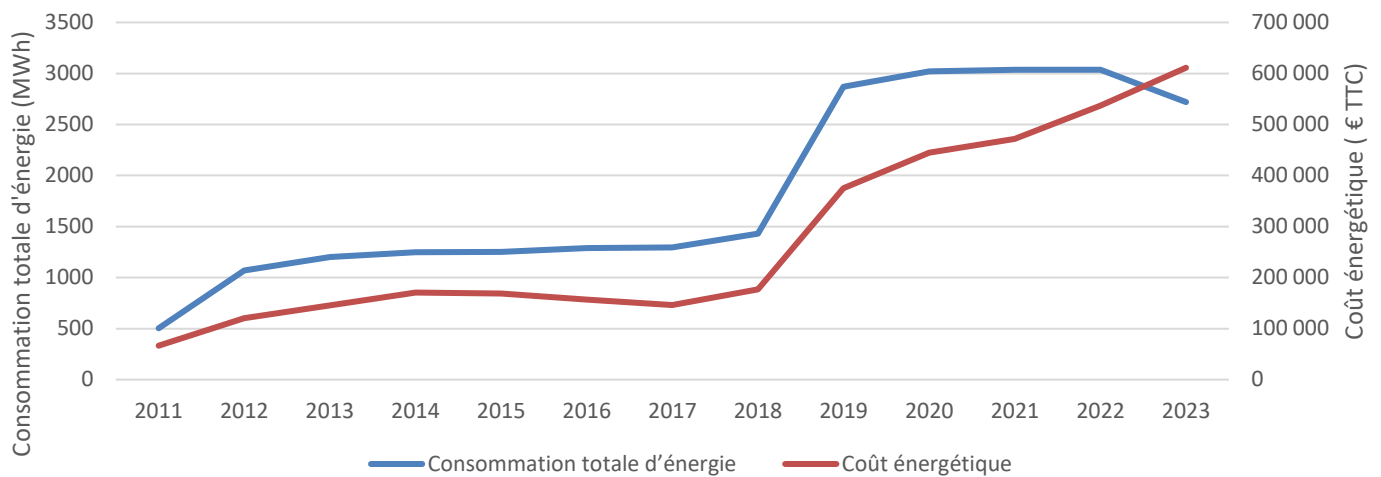
Les bâtiments de MACS

Maîtrise des énergies

Depuis 2019, les services de MACS ont entrepris un programme ambitieux visant à réduire les consommations énergétiques et les coûts associés. En 2023, les résultats de ces efforts sont détaillés ci-dessous :

	Electricité	Gaz	Eau
Nombre de PDL	57 (+2)	2 (=)	29 (+1)
Volumes	2 683 MWh	94 MWh	25 912 m ³
Coût fluide (€ TTC)	598 561 €	12 655 €	68 122 €

Evolution des consommations énergétiques de MACS



L'année 2023 a été marquée par une augmentation significative du coût de l'énergie. Initialement estimée à + 67 % fin 2022, cette hausse a finalement été maîtrisée à + 33 %, en partie grâce à la mise en place de l'amortisseur électricité et à l'augmentation des volumes de l'ARENH. Cependant, il convient de souligner que cette augmentation demeure la plus importante jamais enregistrée.

Il est également à noter que l'année 2023 constitue la première période de baisse des volumes de consommation (- 10 % au global), principalement attribuable à l'impact positif du plan de sobriété énergétique. Malgré cela, le budget global a connu une augmentation de 12 %.

Plan de sobriété énergétique

Grâce à des actions concrètes et à l'implication des agents de MACS, nous avons réussi à réduire notre consommation globale de 16 %, surpassant ainsi l'objectif national de 10 %. Cette réussite démontre que chaque geste compte dans la préservation de l'environnement.

Supervision énergétique des bâtiments de MACS

Un partenariat novateur a été établi avec la startup landaise INVISEO et l'Université de Pau et des Pays de l'Adour pour développer une nouvelle solution de supervision et de suivi des consommations énergétiques des bâtiments. MACS a mis à disposition deux bâtiments pilotes, à savoir le Centre Technique communautaire et Pôle Sud, pour



permettre à l'entreprise de travailler sur une solution. Les services de MACS contribuent activement à la définition des besoins en tant qu'utilisateurs et gestionnaires des bâtiments.

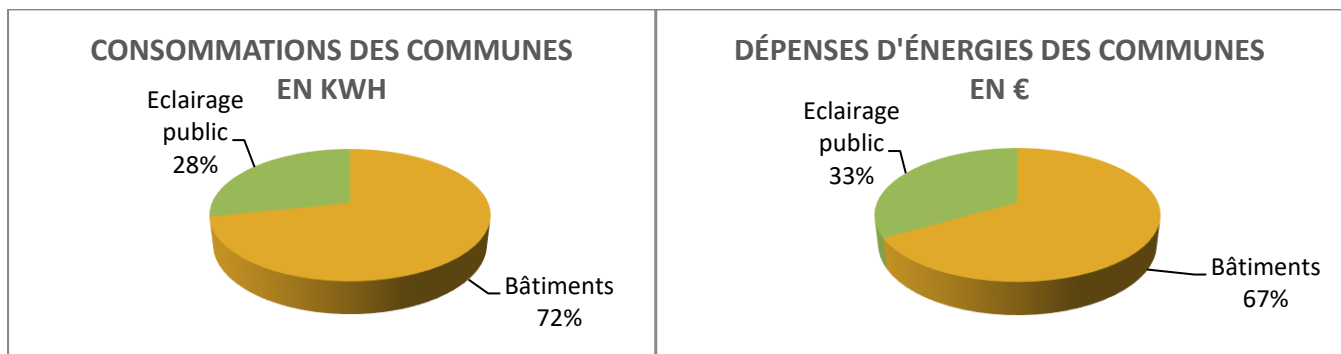
Perspectives 2024 :

- *Achèvement des travaux de rénovation du centre aquatique AYGUEBLUE.*
- *Évaluation du bilan de l'année de développement de la solution de supervision des bâtiments.*

Les bâtiments des communes

Le service d'économe de flux a été reconduit en 2023 par les communes du territoire de MACS pour une durée de 2 ans. Ce service a été mis en place afin d'accompagner les communes pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux et la maîtrise de l'énergie. Durant l'année, le suivi énergétique des 23 communes de MACS a été réalisé et 32 audits énergétiques sur les bâtiments communaux ont été financés pour un montant de 74 166 € TTC.

2023	Consommations des communes en kWh	19 638 629 kWh
	Dépenses d'énergies des communes en €	4 047 217 €



Suite à l'inscription en 2022 des 62 bâtiments communaux concernés par le décret Eco énergie tertiaire, l'économe de flux a pour mission de rentrer chaque année les consommations des bâtiments inscrits mais aussi d'accompagner les communes pour réduire leur consommations de 40 % en 2030 et 60 % à l'horizon 2050.

Perspectives 2024 :

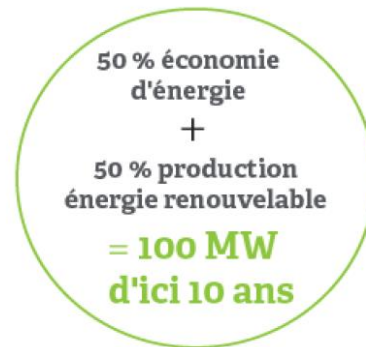
- *Lancement de 20 audits.*
- *Accompagnement des communes sur 10 projets de rénovation énergétique des bâtiments.*
- *Poursuite du suivi énergétique des communes avec l'analyse de l'année 2023.*
- *Lancement d'un groupement d'achat d'équipement de gestion technique des bâtiments.*



Production d'énergie renouvelable



Objectif TEPos



La société d'économie mixte MACS Energies a été créée en 2018 comme véhicule du développement des énergies renouvelables sur le territoire. Avec un actionnariat public/privé (75 % MACS et 25 % Quadran, devenue Total Energies), elle s'est fixée comme objectif d'installer **100 MW sur le territoire d'ici 2030, avec un investissement de 100 M€ planifié à l'horizon de 10 ans.**

Les premières centrales sont en exploitation depuis octobre 2020. Avec une puissance de 6,15 MW, elles produisent l'équivalent de la consommation de 3 000 habitants pendant 20 ans.

Liste des projets en service :

- Toiture solaire du SITCOM 40 à Bénesse-Maremne
- Toiture solaire de l'entreprise Béton Josse à Josse
- Parking avec ombrières solaires de Labeyrie à Saint-Geours-de-Maremne

Projet en développement :

- Parkings avec ombrières solaire du SITCOM à Bénesse-Maremne pour une puissance de 1,6 MWc



Modélisation des ombrières en projet sur le parking du SITCOM à Bénesse-Maremne

Solarisation du patrimoine communal et intercommunal

MACS a réalisé en 2022 un inventaire du foncier communal pouvant accueillir une production solaire photovoltaïque. Il en ressort un potentiel de 17 MWc réparti sur 120 sites.

Un programme d'investissement a également été réfléchi avec les communes pour phaser l'installation des sites prioritaires d'ici la fin du mandat.



En 2023, une étude globale d'autoconsommation collective a été réalisée à l'échelle de chaque commune afin d'exploiter le potentiel de production d'énergie solaire de manière cohérente avec le besoin du patrimoine communal.

La patrimoine de MACS est également concerné avec, pour répondre à ses besoins, un projet de 500 kWc sur le parking du centre aquatique Aygueblue. Les sociétés SOLTEA, CANCE, UNELO et SEE GUICHARD réaliseront les travaux en 2024 avec une mise en service prévue en juillet.

Accompagner les initiatives citoyennes sur la transition énergétique - Soutien de la société citoyenne ALOé

Créée en juin 2021, ALOé est une société citoyenne qui a pour objet de financer et d'exploiter des centrales de production d'énergie renouvelable (soleil, vent, biomasse, hydraulique...) ; elle se rémunère via la vente de l'énergie produite.

ALOé ne peut réaliser d'investissements que sur le territoire du Pays Adour Landes Océanes (ALO) incluant, au sud du département des Landes, la communauté d'agglomération Grand Dax et les communautés de communes Marenne Adour Côte Sud (MACS), du Seignanx, du Pays d'Orthe et Arrigans.

La société souhaite accueillir le maximum d'actionnaires citoyens pour développer des projets de centrales de production d'énergie renouvelable sur le territoire.

En partenariat avec MACS, la structure s'est engagée à installer 500 kWc sur le territoire d'ici à 2025. MACS prévoit un investissement de 50 000 € au capital de la société en soutien de la démarche.

En 2023, la société citoyenne a mené un projet de centrale photovoltaïque sur le bâtiment de l'association API'UP spécialisée dans l'économie circulaire, située à Saint-Geours-de-Marenne. La centrale d'une puissance de 145 kWc a récolté la participation citoyenne de 14 000 €.

Perspectives 2024 :

- *Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour aménager le foncier communal en photovoltaïque.*
- *Travaux et mise en service des ombrières solaires du centre aquatique Aygueblue.*
- *Travaux des ombrières solaires du siège de MACS.*
- *Développement solaire sur toitures de la commune de Saint-Vincent de Tyrosse avec participation citoyenne.*

Développement économique

3 chantiers majeurs ont eu lieu en 2023 :

- **L'ouverture de l'Aérial** : création d'une pépinière d'entreprises afin de booster la création d'activités économiques de demain à impact pour le territoire :
 - 5 candidatures présentées en Comité d'agrément
 - 10 ateliers/formations organisés sur 1 mois ½ pour la 1ère promo de boostés
 - 4 conventions d'occupations signées
- **Nouvelle feuille de route des ZAE adoptée** : concilier accueil d'entreprises & sobriété foncière :
 - une nouvelle façon d'aménager (macro-lot et écologie industrielle) et de commercialisation des ZAE.



- une transition accompagnée par la location des terrains par MACS, des modalités de sélection maîtrisées (appel à candidature, critères de sélection augmentés).
- **1^{er} Inventaire foncier des ZAE des Landes :**
 - mesure de l'occupation foncière en ZAE, connaissance fine des propriétaires et occupants des parcelles
 - premières pistes de potentiels d'optimisation et densification

L'Escale Eco, une offre d'ateliers collectifs adaptée, « hors les murs », et en hausse

L'Escale Éco est un lieu dédié aux personnes dans leurs démarches liées à l'emploi, la formation, l'orientation ou la reconversion professionnelle et aux entrepreneurs sur les aides concernant la création, le développement ou la reprise d'entreprises. En accès libre, toute une gamme de services : entretiens individuels avec ou sans rendez-vous, ateliers thématiques, permanences de partenaires, évènements locaux et ressources documentaires.

3 000 personnes accompagnées sur l'année 2023 :

- **160** ateliers organisés (900 participants) dont 50 % animés par le service développement économique de MACS
- **15 ateliers animés « hors les murs »** dans le cadre des **Escales itinérantes**
Un nombre d'ateliers organisés en hausse constante depuis 2021.
- **Plus de 1 000 personnes accompagnés en entretiens individuels**
 - 130 entretiens individuels animés par le service dév éco
 - 928 reçues par les partenaires
- **1 300 « visiteurs »** reçus à l'Escale éco

Revitalisation des centres-bourgs

Les centres-bourgs jouent un rôle essentiel pour la cohésion de nos territoires ruraux. Les espaces publics, lieux de mixité, de services, de commerce, d'événements culturels y sont propices à la rencontre des autres, aux échanges et au partage. Ils contribuent très fortement au développement des liens qui nous unissent sur un même territoire.

En 2023, MACS a accompagné 21 communes avec 167 projets d'aménagement.

Animation d'événements sur le territoire

30 événements ont été organisés, dont une animation sur stand au Salon de l'Upcycling à Soustons.

Accompagnement des entreprises

150 accompagnements d'acteurs économiques ont été réalisés :

- ✓ 40 établissements rencontrés
- ✓ 50 demandes liées au besoin de foncier
- ✓ Une dizaine de créateurs d'entreprise reçus et une dizaine de candidatures à l'Aérial

Perspectives 2024 :

- *Aider les entreprises à inscrire leurs projets dans une démarche globale en faveur de la transition écologique*



Agriculture

La Communauté de communes MACS s'est emparée des enjeux de politique agricole en initiant des opérations sur ses propres compétences ou en s'associant aux opérations portées par les acteurs de la filière :

1) Une politique agricole déjà mise en œuvre

Annuaire Producteur Locaux : Manger local

Depuis 2021, une plateforme permet aux consommateurs d'identifier et de contacter directement les producteurs situés sur le territoire. Ce sont aujourd'hui 32 producteurs qui sont référencés.

Espace Test Agricole (ETAL40)

En partenariat avec le Conseil départemental des Landes, MACS poursuit son engagement dans l'Espace Test Agricole (ETAL 40) déployé sur la commune de Magescq en mettant à disposition 3 hectares de surfaces cultivables. À travers ce dispositif multi-partenarial, des couples de maraîchers se sont installés en septembre et octobre 2023 sur Magescq pour tester la viabilité économique et technique de leur projet d'installation dans des conditions réelles et optimales pendant maximum 3 ans.

Chaque maraîcher bénéficie d'un accompagnement technique, juridique et administratif pour conforter et valider leur projet d'installation de manière responsable et autonome.

Depuis 2022, MACS et les communes membres se sont aussi engagées auprès de la SAFER en signant une convention de partenariat pour assurer une veille foncière agricole collective en appui sur l'outil Vigifoncier.

2) Compléter les outils existants avec un dispositif foncier

La Communauté de communes contribue également à proposer des pistes de débouchés commerciaux pour les producteurs implantés localement. Le pôle culinaire, qui fournit actuellement près de 7 200 repas/jour (à destination des écoles, EHPAD, portage des repas à domicile,...), valorise les productions issues de filières locales (soit 57 % du budget alimentaire consacré aux produits locaux). Son extension programmée pour 2025 prévoit une augmentation de la production de repas à hauteur de 10 000 repas /jour, et donc des besoins en approvisionnement plus importants.

Dans le même temps, MACS s'est associée au projet départemental de création d'un réseau de légumeries chargées d'alimenter, notamment les cantines collectives publiques, de produits issus du réseau de production landais. MACS est actionnaire de la SCIC exploitante de ces plateformes alimentaires et livrera, à horizon 2026, sur la commune de Saint-Geours-de-Maremne (zone Atlantisud), le premier bâtiment industriel capable d'assurer la transformation de 1 200 tonnes de fruits et légumes par an.

Au-delà de ces perspectives publiques, les opportunités de débouchés se diversifient également sur la sphère économique privée autour de réseaux de distribution variés et parfois innovants : AMAP, magasins de producteurs, marchés de producteurs, halles gourmandes, épiceries sociales et solidaires.

3) La stratégie foncière agricole communautaire

En application des principes fondamentaux du projet de territoire, MACS souhaite renforcer sa politique agricole par une stratégie foncière visant à la constitution d'une réserve foncière agricole. Concrètement, MACS s'engage en partenariat avec les acteurs de la filière à acquérir du foncier agricole, puis à la mettre à disposition d'agriculteurs cherchant à s'installer, par location de parcelles (à l'instar des orientations prises pour les autres acteurs économiques et l'aménagement des ZAE).

Ces projets d'acquisition seront motivés et encadrés par des démarches d'évaluation des parcelles identifiées en tenant compte de critères, tels que les droits à l'eau (présence d'un forage), la superficie de la(es) parcelle(s)



adaptée(s) à la culture en maraîchage ou encore l'accès rapide aux axes routiers structurants et la proximité avec les centres de transformation (Atlantisud).

Cette politique foncière agricole aura pour principal objectif de maintenir et développer sur le territoire une production locale et nourricière, en privilégiant l'implantation de structures maraichères.

Perspectives 2024 :

- *Poursuite des travaux d'élaboration de la stratégie agricole sur le territoire de MACS*

La planification urbaine

Dans le prolongement du **projet de territoire** approuvé lors du conseil communautaire du 30 juin 2022 et de son orientation n° 2 « respecter nos ressources et viser la sobriété », la Communauté de communes souhaite, en lien avec les communes, explorer les tenants et aboutissants d'une sobriété foncière accrue, identifier les difficultés qu'elle générerait localement et explorer des solutions adaptées. Cette volonté d'action fait également écho à la **loi Climat et Résilience du 22 août 2021, qui place les territoires au cœur des enjeux du dispositif « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN)**. Pour ce faire, elle fixe deux échéances : une réduction par deux du rythme de consommation des sols d'ici 10 ans et un objectif de ZAN à l'échéance de 2050.

Afin de respecter ces échéances la Communauté de communes a lancé plusieurs démarches :

- le partenariat avec le CEREMA qui permet de porter un regard nouveau sur les espaces naturels, agricoles et forestiers, à travers la notion de qualité des sols et des multiples fonctions qu'ils jouent (régulation du cycle de l'eau, réservoir de carbone et de biodiversité, production agricole, etc.). Il porte également un regard nouveau sur les espaces urbains à travers le recensement de la nature en ville, des potentiels de renaturation et de désimperméabilisation, et des îlots de chaleur urbains.
- plusieurs temps d'échanges avec les élus (ateliers communautaires de MACS en avril, séminaire des élus en septembre, conseil des maires de décembre) ont permis une première sensibilisation sur les enjeux de la sobriété foncière et sur les capacités d'actions à explorer/renforcer collectivement.
- obligation depuis le 1^{er} juillet 2023 de la solarisation ou la végétalisation des bâtiments et parcs de stationnement de plus de 500 m².
- partenariat avec le cabinet SAMAZUZU, urbaniste-architecture, afin d'engager un travail sur les formes urbaines pour une densité qualitative et adaptée à la diversité du territoire.

Perspectives 2024 :

- *Consolider la méthode de quantification de la consommation foncière et développer une méthode d'analyse de l'artificialisation des sols sur le territoire et de son évolution.*
- *Développer une méthode d'analyse de l'artificialisation des sols sur le territoire, son évolution et son efficacité (nombre d'habitants accueillis, nombre d'emplois créés, etc.)*
- *Poursuivre l'application de la méthode MUSE en milieu urbain par la sélection de sites pilotes et la définition des corridors écologiques urbains avec les associations naturalistes et les communes.*
- *Lancement de l'étude sur l'érosion du trait de côte à l'horizon de 30 et 100 ans.*



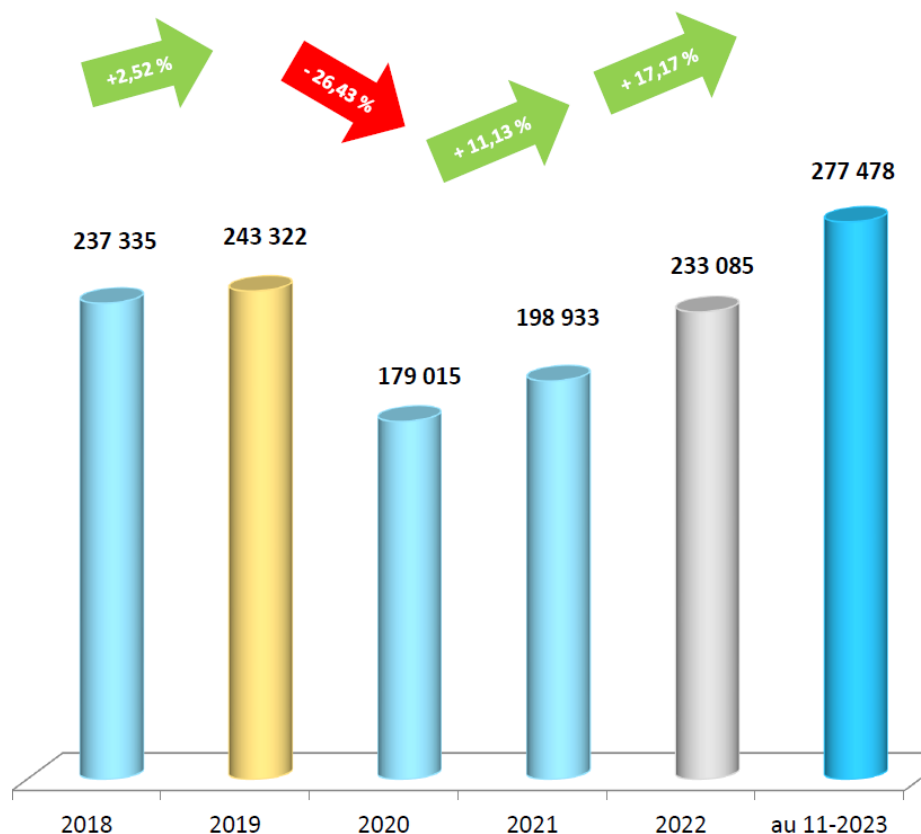
La mobilité

Le réseau de bus Yégo

En septembre 2023, le réseau YEGO est devenu totalement gratuit pour l'ensemble de ses utilisateurs.

De plus,

- pour les scolaires, des retours ont été ajoutés à 16h depuis le lycée Sud des Landes à Saint-Vincent de Tyrosse vers l'ensemble des communes et la desserte du lycée Darmanté à Capbreton a été revue pour diminuer les temps de trajets,
- des stationnements vélo abrités ont été installés aux arrêts Yégo à Angresse, Seignosse bourg et Soustons Isle verte,
- le déploiement d'abris voyageurs afin d'accueillir au mieux les usagers,
- un nouveau site (Yego.fr) et une nouvelle appli pour les voyageurs accessibles dès le 1^{er} septembre : navigation simplifiée, un calcul d'itinéraire multimodal, le suivi des infos trafic...
- fréquentation en nombre de validations **à fin novembre 2023** (1 validation = 1 voyage) :



+ 57 % de fréquentation enregistrés en septembre 2023 (par rapport à septembre 2022), soit près de 8 500 voyages supplémentaires comptabilisés dès le premier mois de gratuité !



La politique cyclable

- Les aménagements

Un nouveau schéma cyclable a été voté en mars 2021. Il vise à développer le vélo du quotidien par une action sur les itinéraires intercommunaux mais également sur les trajets courts du quotidien au sein des communes. Les travaux d'aménagement menés dans le cadre du PPI Voirie concourent également à un meilleur partage de la voirie entre les modes de déplacement.

La carte des itinéraires cyclables du territoire est disponible à l'adresse suivante : <https://www.yego.fr/velo/>

- Pédagogie et animation

Plan de Déplacement Entreprise

MACS accompagne les entreprises du territoire dans l'élaboration de leur Plan de Déplacement Entreprise. Un webinaire de lancement de la démarche, en partenariat avec la DREAL, a réuni 16 entreprises en janvier 2023, 3 entreprises du territoire ont ensuite bénéficié d'un accompagnement personnalisé.

« MACS roue libre »

MACS a organisé le samedi 24 juin 2023 l'évènement « MACS roue libre » à Tosse afin de promouvoir la pratique du vélo à travers des ateliers d'information et d'animation.

Aide à l'achat d'un vélo

De juillet à décembre 2023, mise en place d'une aide à l'achat de vélos classiques ou à assistance électrique (VAE) neufs ou d'occasion auprès d'un réseau de vendeurs du territoire :

- 200 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique
- 100 € pour l'achat d'un vélo classique ou d'un kit d'électrification

Au total, 1 017 achats de vélos ont été aidés dont 611 VAE et 406 vélos classiques.

Le challenge mobilité à l'échelle du territoire

- Les établissements inscrits

6 établissements ont participé au challenge, répartition des établissements inscrits par catégorie :

- établissements moins de 20 salariés : Premier Plan
- établissement de 20 à 99 salariés : Landes Atlantique Sud ; Océan imagerie
- établissement de 100 à 499 salariés : MACS ; Mairie de Capbreton ; CERS de Capbreton

- Résultats globaux

- Nombre total de participants sur le territoire: 89
- Distance : 10 452,22 km
- Répartition modale : vélo : 196 trajets (42 %) ; covoiturage : 165 trajets (35 %) ; télétravail : 55 équivalents trajets (12 %)
- Répartition kilométrique : covoiturage : 6 023 km (58 %) ; vélo : 2 059 km (20 %) ; télétravail : 2 060 km (20 %)



- **Classement ADEME: les lauréats 2023**

Les établissements gagnants sont désignés à partir du taux de participation (proportion de participants au regard du nombre total de salariés de l'établissement) associé au taux de report modal (proportion du nombre de participants ayant utilisé un mode alternatif à la place de la voiture individuelle).

Devant le faible nombre d'établissements inscrits, le classement au sein de chaque catégorie est peu pertinent, le classement global 2023 par nombre de points donne le résultat suivant :

1 – Landes Atlantique Sud : 407 points ; 17 participants sur un effectif total de 25

2 – MACS : 340 points ; 53 participants sur un effectif total de 238 – « établissement exemplaire »

3 – Premier plan : 333 points ; 4 participants sur un effectif total de 12

4 – Ocean imagerie : 133 points ; 3 participants sur un effectif total de 50

Perspectives 2024 :

Lancement du programme « Savoir rouler à vélo » : MACS accompagnera les écoles dans la mise en place du programme national « Savoir rouler à vélo » qui vise à permettre aux enfants de 6 à 11 ans de devenir plus autonomes à vélo.

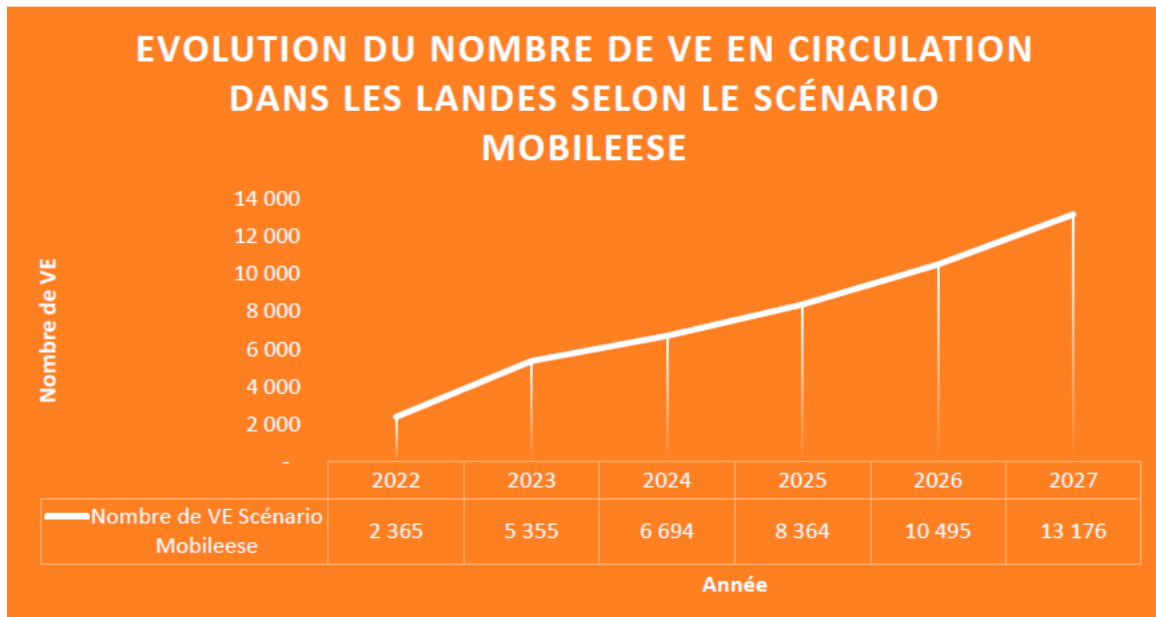
Porté par le pôle Enfance Culture Sport, cette démarche va permettre aux élèves de CM2 des écoles de Josse, Saint-Jean-de-Marsacq et Sainte-Marie-de-Gosse de bénéficier de ce programme de formation à l'autonomie à vélo à titre expérimental en 2024.

La mobilité électrique

L'utilisation des 23 bornes de recharges pour les véhicules électriques augmente !

En 2017, l'ADEME, la région Nouvelle-Aquitaine, le département des Landes, le SYDEC et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ont lancé un programme d'investissement de plus de 2 millions d'euros pour structurer un réseau de bornes de recharges pour les véhicules électriques. Ainsi la Communauté de communes MACS a participé à hauteur de 53 000 euros dans la mise en place du dispositif.

Comme le montre la simulation ci-dessous réalisée par Mobileese, l'évolution croissante du nombre de véhicules électriques en circulation dans les Landes amène au déploiement de nouvelles bornes de recharges :



Dans l'application du Schéma Directeur pour l'Installation de Recharges pour les Véhicules Electriques (SDIRVE) voté en 2023, 4 nouvelles bornes ont été installées dans les communes de Saubion, Capbreton, Hossegor et Seignosse dans l'année.

Perspectives 2024 :

- installation de 33 bornes de recharge par véhicules électriques sur 13 communes

La mobilité au gaz naturel

Une étude d'opportunité a été menée en 2022 en partenariat avec GrDF pour évaluer le potentiel de distribution du bioGNV (gaz naturel pour véhicules) sur le territoire. Après rencontre des 31 entreprises locales du transport, il en ressort un potentiel d'utilisation de 790 tonnes de bioGNV par an.

La zone d'activité d'Arriet à Bénèsse-Maremne a été identifiée pour accueillir une station bioGNV.

Perspectives 2024 :

- intégration de la station dans le projet d'aménagement global de la ZAE

La gestion des milieux naturels et la prévention des risques

La taxe GEMAPI

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dite GEMAPI, a été transférée à MACS en lieu et place des communes membres. Le contenu de la compétence est précisé aux 1^o, 2^o, 5^o et 8^o de l'article L. 211-7 du code de l'environnement.

À ce titre, la Communauté de communes est chargée, dès lors qu'il s'agit d'opérations d'intérêt général de :



- 1°) l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2°) l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5°) la défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8°) la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Le prélèvement de la taxe GEMAPI sur le territoire de MACS est réalisé depuis 2022.

Le produit de la taxe 2023 a permis d'intervenir :

- concernant le volet Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) : sur la restauration hydrologique des zones humides par des travaux innovants, ceci pour préserver la ressource en eau, atténuer les événements climatiques extrêmes et ainsi améliorer le cadre de vie de la population. Les travaux ont eu lieu sur le courant de Soustons (tranches 2 et 3) ainsi que sur la qualité de l'eau par des campagnes de suivi IDEXX et cyanobactéries. Les travaux de gestion du bassin dessableur situé dans les barthes d'Angresse-Bénesse-Maremne ont fait l'objet de leur premiers suivis d'entretien. Enfin, des travaux de gestion des berges ont eu lieu dans le secteur de l'Adour ;
- concernant le volet Prévention des inondations (PI), la reprise des épis de Santocha a été finalisée. À la suite des tempêtes hivernales, des travaux d'urgence ont dû être menés sur le système d'endiguement du front de mer de Capbreton.

Perspectives 2024 :

- *volet Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) : les travaux vont se poursuivre sur le courant de Soustons ainsi que sur l'entretien du bassin dessableur des barthes d'Angresse-Bénesse-Maremne ;*
- *volet Prévention des inondations (PI) : de nouveaux travaux de confortement du système d'endiguement du front de mer et du port de Capbreton vont être réalisés suite aux conclusions de la visite technique approfondie de l'ouvrage qui a été réalisée en fin d'année 2023. Un nouveau système d'endiguement sera également à la charge de MACS, il s'agit de celui du Bourret sur la commune de Capbreton.*

Le dispositif MIRAPI

La loi de finances 2021 a créé, à titre expérimental, un nouveau dispositif dénommé « mieux reconstruire après inondation » ou MIRAPI, sur le fondement de l'article 37-1 de la Constitution. Ce programme a pour objectif d'améliorer la résilience des biens à usage d'habitation suite aux épisodes de crues.

Quatorze communes de MACS sont éligibles au dispositif MIRAPI : Azur, Capbreton, Josse, Labenne, Magescq, Messanges, Moliets-et-Maa, Saint-Geours-de-Maremne, Saubusse, Seignosse, Soorts-Hossegor, Soustons, Sainte-Marie-de-Gosse, Vieux-Boucau-les-Bains.

58 diagnostics ont été réalisés en 2023.

Concernant les demandes de subventions, 19 demandes ont été effectuées avec 5 dossiers ayant l'arrêté attributif de subvention. Sur l'ensemble des 19 demandes de subvention de MACS, 12 demandes de subvention sont des dossiers pour des habitations de la commune de Sainte-Marie-de-Gosse.



Les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI)

Les PAPI ont pour objet de promouvoir une gestion globale des risques d'inondation à l'échelle d'un bassin de risque cohérent, en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.

Le territoire de MACS est couvert par un PAPI : secteur dacquois (commune de Saubusse) depuis 2020 et un autre PAPI en cours d'élaboration : secteur Adour aval (communes de Josse, Magescq, Saint-Geours-de-Mareme, Saint-Jean-de-Marsacq, Sainte-Marie-de-Gosse, Saint-Martin-de-Hinx, Saubusse et Soustons).

Ces 2 PAPI sont animés par l'établissement public territorial de bassin (EPTB) qui est l'Institution Adour. La mise en œuvre du PAPI permet la réalisation des travaux afin de prévenir le risque inondation.

Le projet de programme d'études préalable au PAPI Adour aval est en cours de finalisation et devrait permettre en 2024 de démarrer la rédaction du PAPI.

La préservation des milieux naturels

Le territoire de MACS est un réservoir de biodiversité avec notamment 3 réserves naturelles nationales (Etang Noir, Marais d'Orx, Courant d'Huchet) et 12 sites Natura 2000 : barthes de l'Adour, dunes modernes du littoral landais, etc.

Ces milieux sont riches en matière de diversité des habitats naturels et d'espèces faunistiques et floristiques. On peut y retrouver des espèces protégées : des oiseaux tels que l'Engoulevent d'Europe et la Fauvette pitchou, des papillons dont le Fadet des laiches, des reptiles tels que le Léopard ocellé, mais aussi de la flore comme la Linaire des sables.

Ainsi, afin de mettre en œuvre une stratégie de préservation de la biodiversité, MACS a décidé de porter sa candidature au dispositif national « Territoire engagé pour la Nature ».

Cette candidature comporte les actions suivantes :

- lutte contre la pollution lumineuse et mise en place d'une trame noire opérationnelle sur le territoire de MACS ;
- préservation et restauration des zones humides ;
- création d'îlots de fraîcheur par des actions de désimperméabilisation et/ou végétalisation ;
- mobilisation citoyenne avec des actions de sensibilisation et de communication.

Enfin, cette candidature engage MACS à élaborer une stratégie locale biodiversité dans les 2 ans suivants la reconnaissance en « Territoire engagé pour la nature ».

Perspectives 2024 :

- *Mise en œuvre du programme « Territoire engagé pour la nature »*
- *MACS accueillera à Seignosse en avril 2024 le congrès national des réserves naturelles de France*



La voirie et l'aménagement des espaces

Poursuite des projets pilotes d'utilisation de matériaux de voirie issus des déchets :

Cette année, de nombreux chantiers ont bénéficié de matériaux issus des chantiers de démolition traités par le SITCOM : pistes cyclables de Moliets et Maa, Vieux-Boucau, Messanges et Labenne (trottoir).

- ✓ 100 % des fondations ont été réalisées avec ces matériaux.
- ✓ Aménagement des espaces en prenant en compte l'adaptation au changement climatique.

Réalisation de la piste cyclable de la Pètra à Soustons en béton de sable recyclé des étangs landais.

Perméabilité des sols :

- Réalisation d'une chaussée végétale pour créer un trottoir à Saint-Jean-de-Marsacq : <https://www.cc-macs.org/actualite/saint-jean-de-marsacq-des-trottoirs-vegetaux/>
- Rénovation de l'allée du stade et du trottoir en enrobé et béton entièrement perméable à Azur.
- Création d'un trottoir en béton perméable à Vieux-Boucau.
- Réaménagement de l'avenue Tourren (Saint-Vincent de Tyrosse) : les surfaces en îlot de fraîcheur ont augmenté de plus de 1 000 m² ; les surfaces perméables ont augmenté de 62 % et une centaine d'arbres ont été plantés.

Lutte contre les îlots de chaleur :

- Plantation de 60 arbres le long de l'avenue Jean Lartigau à Labenne.
- Plantation de 200 arbres dans les Zones d'Activités Economiques.

Les services à la personne

Escale Info

L'Escale info est un espace de proximité pour accompagner les habitants de MACS dans leur quotidien. Labellisée « Information Jeunesse », « Point Info Famille », et « Point justice », l'Escale Info a accompagné plus de 10 000 personnes en 2023.

Plusieurs partenaires interviennent au sein des locaux (CAF, Mission Locale, Médiation Familiale, CDAD, CIDFF, LDH...). Ces partenariats sont structurés autour de plusieurs axes et d'une Convention Territoriale Globale d'offre de services aux familles signée avec la CAF des Landes.

Tout au long de l'année, différentes actions d'information ont été proposées en direction des jeunes et des familles : conférences parents-thèses, cycle d'info parents, temps de jeux en famille, forum d'informations auprès des jeunes (orientation, santé...), journées découverte du baby-sitting..

Perspectives 2024 :

- *animations en direction du public « jeunes et familles » et formation des équipes sur l'environnement et le développement durable.*



Petite Enfance

Le relais Petite Enfance (RPE) :

176 assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s (AMA) et plus de 748 enfants ont fréquenté les ateliers du RPE sur les 8 antennes du territoire : Moliets, Saint-Jean-de-Marsacq, Saint-Vincent de Tyrosse, Soustons, Bénesse-Maremne, Saubion, Labenne et Soorts-Hossegor.

Parallèlement, des temps de professionnalisation ont été proposés aux AMA (troubles musculo squelettiques, accompagnement à l'écriture d'un livret d'accueil, le développement psychomoteur de l'enfant ...), ainsi que des animations ouvertes aux familles du territoire (semaine nationale de la Petite Enfance, Fête du RPE...).

Perspectives 2024 :

- *animations en direction du public « professionnel(le)s de la petite enfance et familles » et formation des équipes sur l'environnement et le développement durable.*

Lieu d'accueil Enfants-Parents (LAEP) itinérant :

MACS a mis en place un lieu de rencontres, de soutien et d'échanges autour du jeu pour les enfants accompagnés d'un adulte référent.

En 2023, 53 familles ont fréquenté au moins un des 3 sites : Magescq, Saubion et Saint Martin de Hinx.

Pour l'enfant, le LAEP :

- favorise son expression et son épanouissement dans un espace aménagé et sécurisé ;
- contribue à sa socialisation, son autonomie, en échangeant et en rencontrant d'autres enfants, d'autres adultes ;
- crée des conditions propices à une préparation à la séparation.

Pour l'accompagnant, le LAEP permet :

- d'être avec son enfant, de le découvrir autrement, de partager un moment de jeux, de détente
- de prendre confiance dans sa fonction parentale ;
- de rompre l'isolement, de rencontrer d'autres adultes, de partager son expérience.

Perspectives 2024 :

- *formation des équipes sur l'environnement et le développement durable*

Culture- Sport

Pôle Sud

Depuis plusieurs années, l'équipe du service culture installée dans le bâtiment Pôle Sud s'est engagée à respecter les objectifs inscrits dans sa charte d'engagement écoresponsable : numérique responsable, choix des transports, gestion des déchets. La consommation énergétique a été revue à la baisse avec un niveau de chauffage abaissé à 19° sur l'ensemble des bâtiments et la finalisation du passage en lumière LED dans tous les espaces.



Le service Culture développe sa dynamique de réseau et travaille en étroite collaboration avec ses partenaires régionaux afin de mutualiser les déplacements des artistes et la programmation des compagnies (baisse des coûts et de l'impact énergétique).

En matière de mobilité, le service Culture est dorénavant associé à la plateforme « Modalis » ce qui lui permet de proposer d'impulser des habitudes de covoiturage auprès des habitants pour les sorties culturelles sur le territoire.

Perspectives 2024 :

- Lancement des Parcours d'Education Artistique et Culturelle entre les pôles de MACS pour œuvrer à l'accessibilité de tous les enfants au monde culturel (transport en bus des élèves de CP et CE2 vers les 4 pôles culturels).
- Participation au plan « mieux produire, mieux diffuser » de l'État visant à améliorer la coopération sur les territoires.
- Création de trois fresques picturales réalisées au sol sur les voies vertes de la Vélodyssée afin d'amener les habitants à pratiquer le vélo et à découvrir le patrimoine naturel en famille.
- Travail avec l'équipe éducative du Marais d'Orx sur la création d'une aire terrestre éducative (ATE) partenaire du PARCC.



Ouverture du PARCC, pôle artistique créatif contemporain, centre d'art à Labenne

Perspectives 2024 :

- Le nouveau pôle dédié aux arts visuels prendra en compte les enjeux du développement durable dans sa programmation tant dans la manière de produire que dans les thématiques d'exposition.

Soutien aux acteurs associatifs

Le règlement pour l'attribution de subventions à destination des associations sportives et culturelles a évolué en 2022 pour intégrer des critères écoresponsables.

Les porteurs de projets culturels souhaitant bénéficier d'un soutien financier de MACS doivent répondre aux critères d'éligibilité des dossiers et justifier clairement de leurs actions en faveur de l'écoresponsabilité, de l'accessibilité des publics et du travail d'inclusion qu'ils développent.

Perspectives 2024 :

- Poursuivre la démarche de sensibilisation et d'accompagnement des associations dans l'organisation de manifestations éco-responsables.



Port et Lac

Dragage d'entretien du lac d'Hossegor

La Communauté de communes gère le lac marin d'Hossegor depuis le 1er janvier 2018 et à ce titre réalise des campagnes de dragage afin de limiter l'accumulation de sables. En 2023, a été lancée une opération de dragage d'entretien visant à extraire 5 000 m³ de sable situés à l'entrée du lac, sables qui seront par la suite utilisés pour le reprofilage des plages du lac. La Communauté de communes soucieuse de limiter les impacts environnementaux liés à cette opération, a privilégié le transport vers les plages du lac de ses sables extraits par des tapis roulant. Cette technique innovante a évité la circulation de camions autour de la zone d'extraction et diminuant de manière conséquente la turbidité de l'eau.

Maîtrise des consommations

Maintien des mesures prises fin 2022 en vue de diminuer les consommations de fluides telles que : extinction d'un éclairage sur 2 sur les pontons, limitation de la température et suppression des sèches mains dans les sanitaires, régulation des températures dans les bureaux de la capitainerie à 19° C, campagne de rappel sur les éco gestes). Il est à noter une baisse des consommations de plus de 10 % suite à ces éco gestes. Désignation des opérateurs qui vont déployer en 2024/2025 les bornes dites connectées visant à individualiser les consommations en eau et électricité des plaisanciers du port et à ne limiter les usages.

Test de perméabilisation parking Bonamour

Fin d'année 2023, pose de quelques dalles en éco béton percées facilitant l'écoulement des eaux sur le parking Bonamour.

Perspectives 2024 :

- *lancement d'une étude sur une possible labélisation port propre.*
- *déploiement de bornes intelligentes pour la maîtrise de la distribution des fluides (eau et électricité) pour les plaisanciers*



Pôle culinaire

Utilisation de barquettes neutres depuis septembre 2019

Ces barquettes contiennent 30 % de plastique en moins et sont exemptes de colorants (d'où leur couleur neutre), de dioxyde de titane (E171 - interdit dans les produits alimentaires à partir du 1er janvier 2020) et de carbonate de calcium (E170 - faisant partie de la famille des nanoparticules dont la surexposition pourrait avoir des effets toxiques potentiels sur la santé).

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le SITCOM est capable de recycler ce type de contenants ; les bénéficiaires peuvent directement déposer leurs barquettes dans les conteneurs de tri jaune « emballages en plastique et en métal, briques alimentaires ».

L'engagement d'un approvisionnement de proximité

Au cœur des priorités depuis toujours, le pôle culinaire s'approvisionne en circuits courts auprès de 40 fournisseurs locaux situés à moins de 50 km et rigoureusement sélectionnés. Les produits frais, de saison, labellisés (IGP Sud-Ouest, bio, Bleu Blanc Cœur, Label Rouge,...) sont privilégiés dans les menus. Avec ses 96 % d'achats (en valeur) en région Nouvelle-Aquitaine et midi Pyrénées et ses 50 % d'achats en produits circuits courts (bio et local), le pôle culinaire répond aux exigences de la Loi Egalim fixant le taux à 50 % dont 20 % de bio. Les repas scolaires comprennent déjà 21 % de produits bio et 8 à 10 composants bio ou locaux par semaine.

L'engagement d'une cuisine traditionnelle

Le pôle culinaire attache tout autant d'importance à sa manière traditionnelle de cuisiner. Cela est rendu possible par le savoir-faire de son équipe associé à l'utilisation d'un matériel de haute technologie plébiscité par de nombreux professionnels du métier et qui respecte les qualités organoleptiques des produits (saveur, tendreté...) grâce à des cuissons lentes. La charte nationale qualité Agores détenue depuis 2017 témoigne de la volonté continue d'amélioration de la qualité mise en place à tous les niveaux de la chaîne de production. L'équipe veille quotidiennement au suivi du plan de maîtrise sanitaire, de l'hygiène, de la traçabilité et au maintien de la sécurité alimentaire auxquels agents et personnel des sites de restaurations sont aussi continuellement formés.

L'engagement dans une démarche de développement durable

Le pôle culinaire s'attache en permanence à minimiser son impact environnemental à travers des tournées de livraison optimisées, l'utilisation du nettoyage vapeur et de produits d'entretien dans la mesure du possible écolabellisés. Les différents emballages (cartons, plastiques, verre, fer, barquettes) sont triés, collectés et recyclés. Les ordures ménagères ont été réduites de plus de moitié en 5 ans au profit des biodéchets (18.54 tonnes en 2023 dont épluchures, coquilles d'œuf, déchets de découpe...) revalorisés en bio gaz ou compost. De leur côté, les ombrières photovoltaïques installées sur le parking représentent une autoconsommation de 10 % des besoins du pôle.

Des menus végétariens une fois par semaine depuis septembre 2019 pour les enfants

En conformité avec la loi Egalim et les recommandations du nouveau Plan National Nutrition Santé (PNNS), le pôle culinaire propose, une fois par semaine, aux enfants déjeunant au restaurant scolaire, un menu végétarien (à base de protéines végétales pouvant également comporter des œufs et produits laitiers). Les équipes se mobilisent pour trouver des idées de recettes et élaborer de nouveaux plats répondant à la fois aux goûts des enfants, à l'équilibre alimentaire ainsi qu'aux exigences relatives à la qualité nutritionnelle des repas. Le pôle culinaire joue alors

INFORMATION RECYCLAGE BARQUETTES

À partir de la rentrée de septembre 2022,

les barquettes que nous utilisons pour le conditionnement de nos plats peuvent être déposées dans le tri sélectif du SITCOM,

conteneur jaune :

« Emballages en plastique et en métal, briques alimentaires ».

Inutile de laver les barquettes, il suffit de bien les vider.



Ensemble, recyclons
et agissons pour notre terre





pleinement son rôle d'éducateur au goût en faisant découvrir aux enfants de nouvelles saveurs, au même titre que les plats proposés régulièrement lors de repas à thème. Les restaurants scolaires sont aussi impliqués dans la démarche pour contribuer à l'éveil sensoriel des enfants autour de l'alimentation, évaluer l'appréciation des nouveaux plats et leur impact sur le gaspillage alimentaire.

Dons de denrées alimentaires

Depuis plusieurs années le pôle culinaire réalise des dons de denrées alimentaires aux associations du territoire. En 2023 cela a représenté 497 barquettes alimentaires. Pour pérenniser cette action, la Communauté de communes MACS a validé en conseil communautaire la convention type de don aux associations habilitées et aux CCAS/communes du territoire. À ce jour, il existe une convention avec la banque alimentaire de Saubrigues.

Perspectives 2024 :

- *Mise en place de contenants en cellulose pour la distribution des repas*
- *Réflexion sur l'achat de véhicules utilitaires électriques pour le transport des plats.*
- *Réflexion sur l'impact du mode de production des menus en termes de consommations énergétiques.*
- *Construction du nouveau pôle culinaire à Saint-Geours-de-Maremne*

Communication

Un nouveau site web Yégo et une appli ont été mis en place dans une démarche d'éco-conception pour diminuer leur impact environnemental, avec l'intervention d'un prestataire labellisé ENR (Entreprise Numérique Responsable).

L'édition du magazine MACS Infos a également été revue avec une diminution du nombre de pages et en faisant preuve de frugalité dans le choix des visuels. Le magazine est proposé aux habitants en version dématérialisée afin de réduire son édition papier.

Un bilan carbone des supports de communication a été réalisé en 2023 avec l'école Polytech'Nancy et nous incite à repenser l'édition du magazine pour 2024 sur papier journal (80 % d'économie d'eau et 40 % d'économie d'électricité).

La communication sur la gratuité du réseau Yégo a contribué au succès de cette opération avec une augmentation de 57 % de la fréquentation des bus dès le premier mois.

Perspectives 2024 :

- *Étudier l'édition du MACS Infos sur du papier journal (versus offset) pour une édition plus responsable.*

Systèmes d'Information

La Direction des Systèmes d'Information anime une démarche Green IT avec la mise en place des actions suivantes en 2023 :

- Partenariat avec Emmaus Connect et la Collecte.tech pour la réutilisation d'équipements numériques à destination de personnes en ayant besoin ;
- Ateliers numériques responsables à destination des agents de MACS et des communes ;
- Ateliers numériques responsables à destination des agents des élus ;
- Ateliers numériques responsables à destination des habitants ;



- Rationalisation du parc matériel ;
- Mise en vente du matériel informatique de seconde main à l'attention des agents de MACS.

Finances

Les actions de MACS en matière de développement durable permettent de contractualiser de meilleures conditions avec les établissements bancaires.

En 2023, MACS a entièrement débloqué un emprunt développement durable "PACT" de 4 000 000 € par la société ARKEA grâce à ses engagements responsabilité sociétale des entreprises (RSE), avec un taux exceptionnel d'emprunt de 0,47 %.

Par ailleurs, MACS a décidé de mettre en place un fonds d'investissement local (FIL) environnement afin de permettre aux communes de financer leurs projets en matière de transitions écologique et énergétique. Ainsi une enveloppe de 2,5 millions a été allouée en 2023 aux communes.

Perspectives 2024 :

- *Le FIL Environnement sera abondé d'une enveloppe supplémentaire de 500 000 €*

Ressources Humaines

Télétravail

En 2023, plus de 2 500 jours de télétravail ont été réalisés par les agents de MACS permettant ainsi de limiter les déplacements quotidiens sur le territoire.

Mobilité

Afin d'inciter les agents territoriaux à utiliser le vélo et le covoiturage pour les déplacements domicile-travail, le forfait mobilité durable a été mis en place selon les modalités suivantes :

- 100 € lorsque le nombre de déplacements est compris entre 30 et 59 jours ;
- 200 € lorsque le nombre de déplacements est compris entre 60 et 99 jours ;
- 300 € lorsque le nombre de déplacements est d'au moins 100 jours.

En 2023, 20 % des agents ont bénéficié du forfait mobilité durable dont 65 % pour une mobilité douce supérieure à 100 jours par an.

Le Challenge de la mobilité en interne à MACS

Pour la 5^e année de participation de MACS au Challenge de la Mobilité (1^{ère} participation en 2017), le challenge s'est tenu sur deux semaines, du 5 au 18 juin 2023, contre une semaine les autres années.

- **Animations proposées :**
 - 7 vélos à assistance électrique (VAE) loués pendant les deux semaines du challenge. 17 agents ont pu les tester sur leurs déplacements domicile-travail et personnels.



- Semaine 1 : un petit-déjeuner d'accueil
- Semaine 2 : un pique-nique précédé d'une marche de 2024 mètres organisée par le service ECS (Julien Penne) pour promouvoir le label Terre de Jeux.
- Remise des prix aux pôles lauréats par le Président lors des fêtes de Saint-Vincent-de-Tyrosse.

- **Le podium MACS (nombre de km alternatifs à la voiture solo ou télétravail) :**

- 1. Pôle ressources : 1 661 km
- 2. Services opérationnels : 1 212 km
- 3. Pôle développement territorial : 880 km

- **Détail des résultats :**

- 53 personnes ont renseigné leurs trajets : 6 441 km alternatifs parcourus
- Le vélo et le covoiturage ont la plus grande part modale ex aequo (115 et 116 trajets ; 40% chacun), devant le télétravail (39 équivalents de trajets déclarés).
- En termes de répartition kilométrique, c'est le covoiturage qui domine avec 3 660 km (57% des km parcourus). Le vélo et le télétravail comptabilisent le même nombre de km : 1 322 km et 1 386 km (environ 20% chacun).

Formation

Le renforcement de l'équipement informatique des agents a permis le développement des formations en distanciel. Le recours aux formations internes (au siège de MACS ou dans les Escales) a également été développé. Enfin, un plan de formation a été élaboré entre le CNFPT, MACS et le Seignanx afin de proposer des formations locales et limiter ainsi le déplacement des agents sur le territoire landais.

Environnement de travail

Afin de prévenir les risques psychosociaux, un diagnostic a démarré auprès des agents de MACS en 2022. La démarche a été co-construite avec 67 % des agents ayant répondu au questionnaire et 32 % ayant participé aux ateliers.

- Point fort de la structure : les relations sociales.
- Point faible : le fonctionnement pyramidal.

Plan d'action :

- revoir les processus de validation ;
- accompagner les encadrants de proximité ;
- prioriser les projets ;
- formaliser l'accueil des nouveaux agents ;
- travailler sur l'aménagement des postes à usure physique ;
- travailler sur la résolution des conflits.

Enfin, 1 action par mois relative au bien-être au travail a été organisée en 2023 : dépistage des troubles auditifs, dépistage des troubles visuels, sensibilisation au dépistage du cancer du sein, ateliers sport, diététique et sommeil.



Santé/Prévoyance

MACS a anticipé l'obligation réglementaire en mettant en place dès cette année une participation employeur de 25 € chacune pour l'adhésion des agents à une mutuelle santé et à une prévoyance maintien de salaire.

Perspectives 2024 :

- *Réforme de la protection sociale complémentaire en cours : évolution vers une prise en charge de 50 % de la cotisation, pour une garantie de maintien de salaire de 90 % du net*
- *Mise en place de cours de sport gratuits pour les agents*
- *Mise en place d'un partenariat avec l'établissement français du sang pour favoriser les dons*
- *Ateliers de sensibilisation aux risques du travail sur écran, au risque routier*
- *Mise en place de challenge de sobriété numérique : journée sans mail, vider les boîtes mail*
- *Participation pour la 4ème année au duoday, accueil de personnes en situation de handicap pour partager la vie professionnelle des agents*
- *Sensibilisation autour du harcèlement et aux violences*